ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

prestations familiales

Question écrite n° 47290

Texte de la question

M. Éric Jalton attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur certaines inégalités d'attributions des prestations sociales au sein des DOM. Plusieurs points méritent des améliorations, à savoir : les modalités d'attribution des prestations familiales aux employeurs et travailleurs indépendants, qui doivent justifier du paiement de leurs cotisations pour prétendre aux prestations familiales (alors que dans l'hexagone l'attribution des prestations relèvent du droit commun) ; l'extension aux agents de la fonction publique des prestations familiales applicables au régime général. Ces derniers relèvent à ce jour d'un régime moins favorable ; une réévaluation des modalités de calcul de l'allocation de logement pour les familles avec enfants. Celle en vigueur ne prend pas en compte la composition effective de la famille ; le versement de la PARS aux lycéens ; une extension de la PSU aux agents de la fonction publique territoriale et hospitalière.

Données clés

Auteur : M. Éric Jalton
Circonscription : Guadeloupe (1re circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 47290
Rubrique : Outre-mer
Ministère interrogé : Affaires sociales et santé
Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 31 décembre 2013, page 13559
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)